



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2021-29

AVIS est donné que lors de sa séance tenue le lundi 6 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement 2021-29 amendant le règlement 2014-20 concernant les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement à son article 10, afin d'ajouter l'article 10.3.1 du règlement de zonage 2014-14 à la liste des exceptions apparaissant au paragraphe identifié « **Chapitre 10** ».

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 15 décembre 2021.

M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière